

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire **LE SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX**, salle Morel, après convocation légale, à **18h**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Eric BRULEBOIS, Sylvie VALLAT, Pascal BAU, Francis GIRARD, Aylin GUNES, Claude DODIN, Pascale ZEBBICHE, Kevin PRENAT, Mélissa UNLU, Olivier BARRE (arrivé à 18h18), Sandrine LODS, Youssef MOUSTAOU, Marie CUENIN, Michel PERROT, Serap KIRMIZIOGLU, Nicolas DINQUER, Monique NOWAK, Gilles NOIROT, Coralie GUAINANS, Jean-Pierre MONSNERGUE, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Milène LABREUCHE a donné procuration Eric BRULEBOIS
Olivier BARRE a donné procuration à Magali DUVERNOIS jusqu'à la question 2026-38
Nathalie PHILIPPE a donné procuration à Sylvie VALLAT

Etaient absents :

Participaient à la séance :

Florine LACROIX, Directrice générale des services
Agathe VINCENT, Cabinet du Maire

Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision n°2026-04 – « Convention de mise à disposition de la salle de lutte d'Exincourt à la Maison d'arrêt de Montbéliard », prise en vertu de la délégation qui lui a été consentie.

Question 2026-35- Arrêt du procès-verbal de la séance du 20/04/2026

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 20/04/2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-36- Accueil périscolaire – Modification des tarifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité d'assurer un équilibre financier du service périscolaire,

Considérant que les tarifs actuellement appliqués demeurent inférieurs à ceux pratiqués par les collectivités environnantes ;

Considérant l'évolution des charges de fonctionnement du service périscolaire, notamment les coûts liés au personnel, aux fournitures et à la restauration ;

Considérant la volonté de maintenir une tarification sociale et progressive adaptée aux capacités contributives des familles ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 et de créer une nouvelle tranche tarifaire afin de mieux répartir la participation des familles en fonction de leur quotient familial.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN	
QF - TRANCHES	7H30-8H30
QF1 0-800	1.10 €
QF2 801-1400	1.50 €
QF3 1401 à 2000	1.85 €
QF4 Supérieur à 2000	2.00 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (sauf le mercredi)	
QF - TRANCHES	16h30-18h
QF1 – 0-800	1.65 €
QF2 – 801-1400	2.25 €
QF3 – 1401-2000	2.75 €
QF4 – Supérieur à 2000	3.00 €

La proposition est approuvée à la **MAJORITE (19 POUR et 4 CONTRE)**

Question 2026-37-Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Désignation d'un représentant

En application du Code Général des Impôts, il est créé, entre Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Par délibération C2026/57 du 13 mai 2026, les élus communautaires ont approuvé la création d'une CLECT composée de 77 membres répartis de la manière suivante : un représentant par commune membre et quatre représentants de Pays de Montbéliard Agglomération.

Il revient au Conseil Municipal de désigner le Conseiller qui représentera la commune au sein de la CLECT.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Magali DUVERNOIS.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-38-Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par la commune d'Etupes

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Etupes en date du 27 avril 2026 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le dossier de projet de PLU transmis à la commune pour avis ;

Considérant que le projet de PLU de la commune d'Etupes a été examiné par les membres du conseil municipal ;
Considérant que les orientations retenues dans ce projet sont susceptibles d'avoir des incidences sur le territoire communal d'Exincourt ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU arrêté par la commune d'Etupes
- de charger Madame le Maire de transmettre la présente délibération à la commune d'Etupes.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-39-Prise de participation de la ville d'Exincourt dans la SCIC FCSM

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le FCSM constitue depuis près d'un siècle un acteur majeur du patrimoine sportif, éducatif et économique du Pays de Montbéliard.

A la suite des difficultés financières et de gouvernance rencontrées par le club sous la gestion de ses anciens actionnaires chinois, ayant conduit en 2023 à une menace de disparition du FCSM du paysage sportif professionnel français, une mobilisation exceptionnelle des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations, des supporters et des citoyens a permis d'assurer la pérennité du club, de son centre de formation et de ses activités.

Dans ce contexte, la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) FC Sochaux-Montbéliard a constitué une réponse innovante permettant d'associer durablement les différents acteurs du territoire à la gouvernance et au développement du club.

Depuis sa création, la SCIC a démontré sa capacité à :

- préserver le centre de formation reconnu au niveau national ;
- garantir un modèle de gouvernance transparent et partagé ;
- maintenir l'ancrage territorial du club ;
- soutenir les actions éducatives, sociales et sportives menées en faveur de la jeunesse, de la pratique sportive, de l'inclusion et du sport-santé ;
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire ;

La montée du FCSM en Ligue 2 en 2026 constitue une étape importante de ce redressement. Elle récompense les efforts accomplis et ouvre de nouvelles perspectives pour l'attractivité et le rayonnement de notre territoire.

Par courrier reçu le 16 juin 2026, la SCIC FCM a proposé aux collectivités du bassin de vie de rejoindre son capital social. Afin de favoriser cette ouverture, le montant minimum de souscription a été ramenée de 50 000 euros à 10 000 euros.

Considérant le rôle structurant du FCSM pour le territoire, son impact en matière d'attractivité, de cohésion sociale et de développement sportif ;

Considérant que la participation de la commune au capital de la SCIC s'inscrit dans une démarche d'intérêt collectif visant à soutenir un projet territorial partagé ;

Considérant les dispositions du Code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités territoriales à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif ;

Considérant les statuts de la SCIC adoptés lors de sa constitution et modifiés en 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la prise de participation de la commune d'Exincourt au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif FC Sochaux-Montbéliard
- de souscrire au capital de la SCIC FCSM à hauteur de 10 000 euros
- d'inscrire les crédits au budget communal
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette souscription et à accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

Les propositions sont approuvées à la **MAJORITE (19 POUR et 4 CONTRE)**

Question 2026-40-Responsabilité des gestionnaires publics - Assurance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Considérant que les élus et agents publics exerçant une responsabilité sur la gestion des deniers publics sont justiciables devant la chambre du contentieux de la Cour des Comptes ;

Considérant que les frais de procédure, notamment d'avocat, ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la protection fonctionnelle ;

Considérant qu'en égard aux montants de ces frais de procédure, il y a lieu de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences pécuniaires résultant de l'engagement de procédure devant la Cour des Comptes ;

Considérant que l'AMF propose un produit assurantiel pour un coût annuel d'environ 100 euros par personne ;

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver le recours à une assurance collective des gestionnaires publics,
- d'autoriser Mme le Maire à souscrire une telle assurance destinée à couvrir l'ensemble des intervenants de la chaîne comptable,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent,
- d'inscrire les sommes au budget correspondant.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-41- Modification du tableau des emplois – Création de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la commune,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades.

Les modifications s'opèrent de la façon suivante :

Création	Emplois	Nombre d'heure par semaine
Création	Rédacteur territorial	Temps complet

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la modification du tableau des emplois.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-42- Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle cadastrée section AL n°0151
--

Vu le projet de convention de servitude présenté par Enedis relatif à l'implantation d'un ouvrage aérien de distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée section AL n°0151, située lieu-dit « Des Ecureuils »

Considérant qu'il y a lieu de permettre la réalisation de ces ouvrages nécessaires au service public de distribution d'électricité ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de servitude établie par Enedis ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Les propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2026-43-Commission de suivi de site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Montbéliard – Nomination des membres

La Sous-préfecture a relancé en 2024 la commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Montbéliard (UIOM) exploitée par VALINEA.

Comme le prévoyait le Code de l'environnement, la commune a été sollicitée pour l'établissement de la composition de la commission. Elle avait alors nommé un titulaire et un suppléant afin de siéger à la commission de suivi de site.

Suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer des nouveaux représentants.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer Monsieur Claude DODIN en tant que titulaire et Monsieur Pascal BAU en tant que suppléant.

La proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

DIVERS

- Manifestations à venir :
 - 13 juillet : 18h : cérémonie patriotique au Monument aux Morts puis 18h30 fête nationale au complexe sportif
 - 20 juillet : Festival Eurocuivres à la salle Augé
 - 30 août : vide grenier d'Automne au Complexe sportif par le Comité des Fêtes
 - 5 septembre : Village sécurité et secours au Complexe sportif par l'EAMSU
 - 12 septembre : Fête du sport au Complexe sportif
 - 1^{er} octobre au 31 novembre : Exposition de dessins par Laurent Feuvrier à la Bibliothèque
- Questions diverses :
 - Monsieur Jean-Pierre MONSNERGUE évoque un problème de clé et de changement de serrure au club de foot. Madame le Maire précise qu'en raison du stockage du matériel permettant le tir du feu d'artifice le 13 juillet, le complexe sportif est fermé à tous et les serrures changées. Monsieur DODIN précise que cela se fait tous les ans, environ deux semaines avant le tir. Madame le Maire précise également qu'elle avait exigé au club de foot qu'ils donnent leur compte rendu financier et moral (obligatoire pour le versement d'une subvention) et que sans ses documents les locaux du club ne réouvriront pas et la subvention ne sera pas versée. Un courrier en recommandé a été envoyé.
 - Monsieur BRULEBOIS a félicité Mme le Maire pour sa nomination à Pays de Montbéliard Agglomération en tant que 2^{ème} Vice-Présidente en charge de la politique culturelle, du tourisme et des sites patrimoniaux.
 - Madame Sylvie VALLAT a fait un rappel concernant le registre canicule. Des appels ont été effectués auprès des personnes âgées pendant la canicule. Il est constamment mis à jour cependant l'inscription sur le registre doit se faire sur la demande de la personne elle-même. Une fiche inscription est disponible en mairie. Chaque personne peut contacter la mairie pour s'y faire inscrire. Mme Vallat demande également à chaque élu d'identifier les personnes potentielles de leur quartier et de leur en parler.

Fin de séance à 19h.